

	Règne.	Chap.	Section
<p>VISITEURS DE LA DOUANE, au Port de Québec. Certaines sommes affectées pour payer leurs salaires et allowances pour les années 1830 et 1831.</p>	10 et 11 } Geo. IV. } 1 Guil. IV.	12 35	
<p>VOITURES D'HIVER. Voyez <i>Cahots</i>.</p>			
<p>WELLAND—Canal de. Acte pour affecter une somme d'argent pour prendre des actions dans l'entreprise du dit Canal. Le Gouverneur autorisé de prendre 2000 actions dans le fonds de la Compagnie du Canal de <i>Welland</i>. Et d'avancer £25000, pour cette fin. Lorsque le Canal sera fini, il sera rendu compte annuellement à la Législature des argens revenans sur tels fonds à la Province. Tels argens seront payés au Receveur Général.</p>	7 Geo. IV.	13	1 2 3
<p>WESLEYANS. Voyez <i>Méthodistes</i>.</p>			
<p>WOOD, Alexander. Acte pour autoriser le remboursement d'une somme d'argent, pour droits par lui payés, par une fausse interprétation de la Loi.</p>	9 Geo. IV.	66	
<p>WRIT (Ordre.) Voyez <i>Mandat</i>.</p>			